

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTE 2023-039
Code matière : 9.1

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune de Vabres l'Abbaye

Arrondissement de
Millau

-0-0-0-0-0-

Canton de Saint-Affrique

Arrêté n° 2023- 039 du 22 Juin 2023

Objet : Arrêté de gardiennage lors de la fête locale

Le maire de la commune de Vabres l'Abbaye :

- VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-4,
- VU le Code de la Route,
- Considérant qu'à l'occasion de la fête locale de Vabres l'Abbaye qui se déroulera du vendredi 30 juin 2023 au lundi 3 juillet 2023 (inclus), il est nécessaire de prendre une entreprise privée de gardiennage afin d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 : Autorise « 3SP Sécurité Privée » à intervenir sur la voie publique de Vabres l'Abbaye aux jours et horaires suivants :

- Du vendredi 30 juin 2023 22h00 au samedi 01 Juillet 2023 03h00
- Du samedi 1er juillet 2023 22h00 au dimanche 02 juillet 2023 03h00

Article 2 : Dans le cadre du plan vigipirate, les agents seront autorisés à effectuer des fouilles de sacs à l'entrée de la fête locale.

Article 3 : - Monsieur le Maire,
- le Directeur de l'Entreprise,

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation leur sera adressée à M. le commandant du Groupement de Gendarmerie.

A Vabres l'Abbaye, le 21 Juin 2023
Le Maire, Frédéric ARTIS



